



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 22/03/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE
DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. AURICES — MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

M. DECUPPER AYANT DONNE POUVOIR A MME THÉPAUT

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Madame Charlène CAZAU a été élue secrétaire,

OBJET
Fiscalité locale :
taux 2023

Propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2023 : Variation proportionnelle des taux communaux : coefficient : 1.079997

Foncier Bâti : 50.76 % (47.00 x 1.079997)

Foncier Non Bâti : 88.95 % (82.36 x 1.079997)

Taxe d'habitation : 8.69 % (8.05 x 1.079997)

.../...

AR Prefecture

047-214700692-20230403-D2023040310-DE
Reçu le 05/04/2023

Le produit fiscal attendu pour 2023 est de :

F.B :	3 818 000	x	50.76 %	=	1 938 017
FNB :	93 300	x	88.95 %	=	82 990
TH :	161 284	x	8.69 %	=	14 016
<hr/>					
TOTAL					2 035 023
Effet du coefficient correcteur					- 547 516
Allocations compensatrices FB et FNB					+ 47 444
Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR)					+ 2 275
<hr/>					
TOTAL des ressources fiscales 2023					1 537 226

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer les taux de fiscalité locale 2023 comme suit :

Foncier Bâti : 50.76 %

Foncier Non Bâti : 88.95 %

Taxe d'Habitation : 8.69 %

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

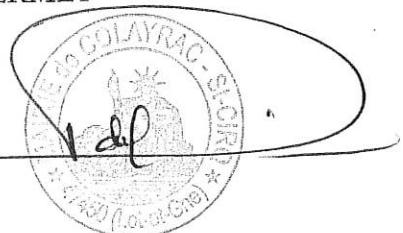
Pour extrait conforme,

En mairie, le 3 avril 2023

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

La secrétaire de séance
Charlène CAZAU



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charlène CAZAU".